CONSEIL D'ÉTAT
section de législation

Deuxième chambre

La demande d'avis introduite le 31 mai 2023 par la Ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles de la Communauté française, sur un projet d'arrêté 'modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 19 décembre 2008 fixant l'objet du rapport final de synthèse de l'évaluation d'un cursus dans l'enseignement supérieur en vue de sa publication et les modalités de publication du plan de suivi et de son état d'avancement', portant le numéro 73.739/2 du rôle de la section de législation du Conseil d'État, a été rayée du rôle le 30 juin 2023, conformément à l'article 84, § 4, alinéa 2, des lois 'sur le Conseil d'État', coordonnées le 12 janvier 1973.

‡LW-DBFXLBEBI-HDHDJYM‡